Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DJS 341 Subvention (2.000 euros) à l'association La Compagnie des Hommes (10e).

M^me^ Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association La Compagnie des Hommes ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^me^ Pauline VERON, au nom de la 7^ème^ Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Hommes (10267/2014_01544) 99, rue du Faubourg Saint Martin (10e), pour son projet Portraits d'adolescents d'aujourd'hui, mise en valeur de leur parole via le théâtre (17e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.